



Conseil communautaire 20 février 2025 – 9h30

PROCÈS VERBAL
 (cf. art. L 2121-15 du CGCT)

Étaient présents : MM. GARRON – PALMIERI – FABRE – AYCARD – GÉRARDIN – Mmes DELGADO – DRELON – EXCOFFON-JOLLY – FOUASSE – FOUCOU – RAVINAL – SMADJA – VINCENTS – XICLUNA. MM. BERTI – BOUBEKER – CALONGE – CASTEL – COIQUAULT – DUPONT – HENRY – JAULT – LAURERI – MATTEODO – VITRANT.

Étaient absents : Mmes BELTRA – CORPORANDY-VIALLOU – MANGOT – MARTINEZ – TEOBALD MM. GENSOLLEN.

Administration CCVG : MM. BEDROSSIAN – BARBERIS – BROUILLAUD – GRANDORDY – ROA – ROBERT MMES BARGAOUI - CACHELEUX - FALZOÏ-MARECHAL.

PREAMBULE

M. Fabre est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Les membres du conseil communautaire valident le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024 et prennent acte des décisions prises par délégation.

I. ADMINISTRATION GENERALE**1.1 rapport activité 2024**

Comme chaque année il convient d'adopter le rapport d'activité de la communauté de communes qui sera transmis aux communes membres avec le compte financier unique – CFU - de l'exercice auquel il se rapporte.

Le président expose en détails le rapport à l'appui d'une projection illustrant les réalisations.

M. Vitrant indique que la collecte des bio déchets doit être effective en 2025 au risque de voir s'aggraver le déficit d'aides de tri, déjà mauvais pour la CCVG. De même, réglementairement, la commission consultative des déchets doit être réunie.

Concernant les ouvrages d'art, le président informe que le diagnostic réalisé a montré des points de faiblesse à corriger urgemment : les crédits correspondants devront être prévus au budget 2025. Il relève également le succès des transferts des compétences eau et assainissement dont l'exercice a dissipé ses réticences initiales.

Il relève également l'implication de la CCVG dans le projet de SERM de l'aire toulonnaise – service express régional métropolitain. Il est rappelé qu'il s'agit à terme de disposer d'une navette ferroviaire entre Carnoules et St Cyr, cadencée à 30 mn initialement puis 15 mn, toute la journée. Pour la vallée du Gapeau, il s'agit d'un projet majeur et structurant en termes de mobilité des résidents du territoire.

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention : 0

1.2 bien réformé – véhicule Renault kangoo

Il s'agit de céder pour destruction un véhicule accidenté et économiquement irréparable de la flotte communautaire : véhicule Renault kangoo endommagé.

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention : 0

II. FINANCES**2.1 débat d'orientation budgétaire 2025 – DOB**

Comme chaque année il convient d'examiner le DOB qui doit se tenir au plus 10 semaines avant le vote du budget selon le cadre comptable M57.

Conseil communautaire DOB = jeudi 20 février 2025

Conseil communautaire BP = jeudi 20 mars 2025.

Le président expose en détails les orientations budgétaires présentées au rapport correspondant.

Le débat s'instaure autour de l'intervention communautaire sur les crédits d'aide aux communes en matière de vidéoprotection. En effet, Mme Vincents considère qu'ils sont trop importants et demande un rapport sur les sommes engagées. Elle s'interroge sur le devenir du matériel une fois obsolète et demande une évaluation du retour sur investissement. Elle indique que selon des statistiques du CISPD, la petite délinquance aurait diminué de 1.5% : ce résultat est négligeable au vu des sommes allouées. Elle dénonce un système qui peut être intrusif et s'interroge sur l'utilité des enregistrements dès lors qu'il n'existe pas de surveillance active par ce système.

M. Aycard répond que la commune de Belgentier est équipée depuis longtemps, à la satisfaction des forces de gendarmerie qui élucident beaucoup d'affaires avec ce support.

Le président rappelle que la vidéoprotection est nécessaire. Elle a largement contribué à la diminution de la délinquance et des incivilités. Ce système repose également sur l'humain par la police municipale ainsi que par la LVP qui déploie toute l'année, par le financement communautaire, 4 éducateurs de rue.

M. Gérardin rappelle pour sa part que l'équipement ou non des communes en vidéoprotection relève du choix du maire et qu'en l'espèce les 5 maires de la vallée du Gapeau sont unanimes sur ce point. Certains pays encore plus avancés que la France en ce domaine connaissent d'ailleurs une insécurité moindre. Par ailleurs, il ne faut pas oublier l'apport décisif de ces systèmes dans la lutte contre le grand banditisme, les crimes ou meurtres qui sont souvent élucidés, heureusement pour les victimes, par la vidéo. L'usage n'est donc pas restreint à seule petite délinquance.

Mme Vincents soulève ensuite la question de la diminution des effectifs en gendarmerie avec des emplois non pourvus et constate que le sujet existe aussi à la CCVG où un poste d'assistante de Direction n'est pas remplacé. Il lui est répondu que ce non remplacement découle de difficultés de recrutement et non de coupe budgétaire.

Le conseil donne acte au président de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat correspondant.

III. TOURISME

3.1 projet de règlement pour le concours photo « Ma vallée, mon jardin »

Il s'agit de définir les règles et modalités de participation au concours « Ma vallée, mon jardin » qui aura lieu du 24 mars au 30 avril 2025.

Ce concours a pour but de valoriser et faire découvrir le patrimoine naturel de la vallée du Gapeau par la photographie. Une remise de prix et l'exposition des photos primées sera organisée en été.

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention : 0

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h27.

Jérémie FABRE

secrétaire de séance
3^e Vice-Président CCVG
Maire de Solliès-Toucas

Communauté de Communes
D. André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont
Vallée du Gapeau